

La collection *Bibliothèque des territoires*
est dirigée par Jean Viard

En finir avec les banlieues ?

**Le désenchantement
de la politique de la ville**

Sous la direction de Thomas Kirszbaum

© Éditions de l'Aube, 2015
www.editionsde-laube.com

ISBN 978-2-8159-1001-9

éditions de l'aube

La politique de la ville après le multiculturalisme : les Pays-Bas¹

Gideon Bol, Anouk Tersteeg, Ronald van Kempen

La quête de la mixité dans les quartiers est un thème récurrent des discours et des pratiques de la politique urbaine néerlandaise. Depuis les années 1990, la mixité est devenue un objectif majeur de la politique de rénovation urbaine, laquelle cherche à juguler la concentration de ménages économiquement défavorisés. Dans les quartiers d'habitat social, nombre de logements ont été remis à niveau ou démolis pour libérer des espaces où produire des logements plus chers, souvent en accession à la propriété.

Le débat sur la mixité sociale a changé de tonalité à partir de 2001. Alors que les enjeux de la politique urbaine étaient traditionnellement formulés en termes socio-économiques, la concentration spatiale des minorités ethniques a été de plus en plus ouvertement associée à divers problèmes. Ce tournant peut être imputé au glissement du discours politique sur l'intégration, passé du multiculturalisme à l'assimilationnisme. De fait, les politiques urbaines et d'intégration ont été étroitement imbriquées et briser la ségrégation résidentielle a été considéré comme une stratégie décisive pour aider les migrants à s'intégrer.

Politique urbaine et mixité des quartiers : bref retour historique

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la mixité sociale était déjà un objectif important de la politique urbaine. Le

concept en vogue était celui d'« unité du quartier », censée remédier aux bouleversements de la guerre et servir d'antidote à l'atomisation des individus, alors perçue comme un danger pour la société hollandaise (Wagner, 2011)². L'intégration sociale des individus au sein de quartiers nettement distingués les uns des autres passait pour la solution : la planification d'équipements et de services au cœur des quartiers devait conforter l'esprit communautaire ; constitué en unité de vie où satisfaire ses besoins quotidiens, le quartier devait permettre la rencontre fréquente des habitants. Le concept d'unité du quartier ne portait pas sur le seul cadre de vie. Il mobilisait aussi des idées relatives à la composition sociale des quartiers. À cette époque, il n'était pas rare que des ménages souhaitant emménager dans un nouveau quartier reçoivent la visite d'inspecteurs chargés d'évaluer leur capacité d'adaptation à leur nouvel environnement ou d'apprécier le sens de l'ordre et de la propreté des femmes au foyer (Van der Horst *et alii*, 2001). La mixité sociale était un volet important de cette philosophie : rassembler toutes les classes sociales au sein du quartier devait consolider l'intégration des individus, favoriser l'égalité sociale et renforcer le sens de la communauté (Wagenaar, 2011)³.

Au cours des années 1960, la conception du quartier comme unité sociale, avec l'ensemble des fonctions et des groupes sociaux représentés sur un espace limité, a été remplacée par la séparation fonctionnelle des logements, des emplois, des transports, etc. L'heure n'était plus à la création d'une petite société dans le quartier, mais à l'émergence de l'homme urbain moderne (Van der Horst *et alii*, 2001). Cela passait par une grande attention aux réseaux de circulation, l'homme moderne ne pouvant être sédentaire, mais devant se transporter vers tout point de la ville ou de l'agglomération. Cette période marque aussi le reflux de la planification urbaine comme instrument de renforcement des liens communautaires. Si la production des grands ensembles a été encouragée, c'était pour économiser l'espace, mais aussi pour favoriser le contact avec la nature – ce que permettrait l'abondance d'espaces verts dans ces nouveaux quartiers (Wagenaar, 2011).

Rappelons toutefois que le modèle urbanistique des grands ensembles n'a pas été aussi prégnant en Hollande que dans d'autres pays européens. Même à son apogée, dans les années 1960 et au début des années 1970, la majorité des nouvelles constructions consistait en maisons individuelles; la domination des grands ensembles était d'abord visuelle (Wassenberg, 2004).

L'intérêt pour la vie sociale dans les quartiers a connu un regain dans les années 1970 et 1980, en réaction aux opérations de rénovation urbaine des années 1960 qui ciblèrent les zones d'habitation pauvres des grandes villes. Un grand nombre d'habitations datant du XIX^e ou du début du XX^e siècle ont été démolies pour faciliter l'expansion des secteurs dédiés aux activités économiques. Mais au tournant de la décennie suivante, la rénovation urbaine s'est heurtée à la résistance grandissante d'habitants réclamant d'être mieux associés aux projets (Schulding, 2007). Ces habitants revendiquaient aussi l'amélioration sur place des logements comme alternative au démenagement.

Le mot d'ordre de cette période était de « construire pour le quartier ». Mais comme la rénovation urbaine ciblait des secteurs relativement pauvres des villes, la plupart des nouvelles constructions (et des réhabilitations) relevaient du locatif social. Cette orientation a été critiquée à son tour pour ses effets ségrégatifs. L'État et les autorités locales sont parvenus à la conclusion que la concentration de ménages pauvres était la cause de la persistance des problèmes sociaux et économiques dans les quartiers renoués (Van Kempen, Bolt, 2009). C'est ainsi qu'une nouvelle politique de « restructuration urbaine » a été mise en place pour résorber la concentration spatiale de ménages pauvres au moyen d'une intervention sur le stock de logements (remise à niveau et vente de logements locatifs sociaux, démolitions sélectives, construction de logements plus chers). Un livre blanc de 1997 sur la restructuration urbaine préconisait clairement la mixité des populations :

« Même en l'absence de concentration extrême de groupes précaisés, les problèmes prévalent dans certains quartiers. Il y a des chances pour que le renforcement mutuel (de la concentration

et des problèmes) aimente le processus de dégradation de certaines parties des villes. Dans plusieurs quartiers, la qualité de la vie et la sécurité sont mises à l'épreuve. (...) Quand l'uniformité apparaît ou domine déjà dans certains quartiers, diversifier le parc de logements (...) peut favoriser l'amélioration physique, sociale et culturelle des conditions de vie et de travail » (Ministry of Housing, *Spatial Planning and the Environment*, 1997, p. 70).

La fin du multiculturalisme et sa traduction dans la politique urbaine

Jusqu'aux années 1990, les liens entre politiques urbaines et d'intégration étaient incertains. Pendant longtemps, les migrants ont été considérés comme des personnes de passage ne pouvant bénéficier d'une pleine citoyenneté. Seules quelques actions (logements temporaires, aide au retour) avaient été initiées dans les années 1970 en direction des « travailleurs invités ». L'inégalité des droits vis-à-vis des hollandais natifs maintenait ces derniers dans un statut social à part (Scholten, 2007). Vasta (2007) explique ce modèle d'intégration *differentialisé* par la tradition néerlandaise des « piliers » impliquant la formation d'identités de groupes (catholiques, socialistes, protestants) séparées et autonomes.

L'apparition de tensions sociales (notamment les émeutes urbaines survenues à Rotterdam) et les mises en garde d'universitaires (Entzinger, 1975) ont accéléré la prise de conscience d'une présence durable des migrants. Un rapport du Conseil scientifique pour la politique gouvernementale, intitulé *Ethnic Minorities* (1979), a servi de catalyseur pour la mise en place de la première politique néerlandaise d'intégration en 1983. Cette « politique des minorités ethniques » reconnaissait le caractère permanent de l'installation des migrants; son approche se voulait globale, mobilisant un large éventail d'actions en matière de logement, d'éducation ou d'emploi, y compris des actions de lutte contre les discriminations ou le financement d'initiatives visant à préserver les cultures, religions et langues d'origine

(Vasta, 2007; Scholten, 2011). Dans cette politique d'inspiration *multiculturalista*, les minorités culturelles appartenant aux catégories sociales défavorisées devaient recevoir une attention spéciale de la part de l'État afin d'empêcher leur marginalisation. C'est ainsi que les Surinamiens et les Marocains ont été officiellement constitués en *minorités ethniques* (Scholten, 2007). Ces groupes se sont vu accorder le droit de vote et d'éligibilité, tout en pouvant conserver leurs pratiques culturelles propres (Bruquetas-Callejo *et alii*, 2011); développer l'identité culturelle spécifique des minorités était considéré comme un vecteur d'émancipation socio-économique.

Au bout de quelques années, la politique des minorités ethniques a fait l'objet de critiques sévères. Paru en 1989, un nouveau rapport du Conseil scientifique pour la politique gouvernementale soulignait que la politique des minorités ethniques avait eu très peu d'impact sur leur participation au marché du travail ou leurs résultats scolaires. Ce rapport a inspiré l'inflexion de cette politique vers un objectif d'intégration *socio-économique* (Bruquetas-Callejo *et alii*, 2011). Lancée en 1994 sous le nom de *Contourennota*, la nouvelle politique d'intégration rompt sur trois plans au moins avec l'approche multiculturaliste des années 1980 : elle ne ciblait plus des groupes, mais des personnes devant tirer parti des mesures de droit commun ; elle insistait sur la participation à la société comme responsabilité « civique » individuelle des migrants ; enfin, le volet socioculturel de l'intégration était abandonné au profit de la dimension socio-économique de la participation à la société (Bruquetas-Callejo *et alii*, 2011). Une loi néerlandaise sur l'intégration de 1998 a mis ces principes en application. S'inspirant d'actions déjà mises en œuvre par des municipalités, elle prévoyait notamment des « cours d'intégration » (de type cours de langue) visant à adapter les nouveaux arrivants aux conditions socio-économiques du pays (Scholten, 2007).

Cessant de cibler des groupes, la politique d'intégration des années 1990 reposait sur une approche territoriale. Mais comme les quartiers ciblés cumulent souvent de fortes concentrations de groupes sociaux défavorisés et de minorités ethniques,

certaines observateurs estiment que la politique urbaine est essentiellement devenue une politique d'intégration (voir par exemple Bruquetas-Callejo *et alii*, 2011).

En 1994 a été lancée la politique dite des grandes villes pour lutter contre l'imbrication de problèmes urbains, sociaux et économiques (ségrégation, médiocrité des logements, pauvreté, chômage...) dans certains quartiers⁴. Durant sa première phase (1994-1998), cette politique reposait sur trois volets – ou « piliers » –, chacun assorti de nombreux objectifs : l'économie et l'emploi (réduction du taux de chômage, création d'emplois, accueil des entreprises, soutien aux PME, croissance...), l'infrastructure sociale des quartiers (sortie individuelle de la pauvreté) et leur infrastructure physique (lutte contre la ségrégation socio-économique par la restructuration urbaine) (Van Kempen, 2000). Un quatrième pilier relatif à la sécurité a été ajouté lors de la seconde phase de la politique des grandes villes (1999-2004), le ministère de la Politique urbaine étant rattaché à celui de l'Intérieur (Bolt, Van Kempen, 2012). Avec la création d'un ministère du Logement, des Arrondissements et de l'Intégration quelques années plus tard, une connexion cette fois explicite était établie entre les enjeux physiques (le logement), spatiaux (l'arrondissement) et sociaux (l'intégration) (Van Kempen, Bolt, 2009).

Un faisceau d'événements est venu accrédi-ter entre-temps l'idée d'un échec de la politique d'intégration : un article de presse retentissant sur « l'échec de la société multiculturelle » (Scheffer, 2000) ; l'essor du leader populiste Pim Fortuyn ; des actes de violence commis par des immigrés, notamment le meurtre du producteur de films Theo van Gogh en 2004 (Bruquetas-Callejo *et alii*, 2011). Cette même année, le Comité de la recherche du Parlement concluait pourtant que l'intégration fonctionnait relativement bien (Blok Committee, 2004). Mais les décideurs politiques sont passés outre et ont préféré durcir leur politique. Dès 2002, la déception occasionnée par la politique des années 1990 avait débouché sur la définition d'une politique d'intégration dite « nouvelle manière ». Comme dans la période précédente, la responsabilisation des migrants et leur comportement

de « bons citoyens » faisaient partie des attendus de la nouvelle politique. Mais il y avait aussi la volonté de dépasser l'objectif d'intégration socio-économique pour mettre l'accent sur la distance socio-culturelle à résorber entre la société majoritaire et les migrants. Dans une veine assimilationniste, ces derniers ont été enjoins à s'adapter à « la » culture majoritaire du pays (Schinkel, 2007). L'accès à la nationalité a ainsi été subordonné à la réussite d'un « examen d'intégration » testant les connaissances des nouveaux arrivants sur les aspects socio-économiques et culturels de « la » société néerlandaise. Sur fond d'imbrication croissante avec une politique de régulation des flux d'entrée également durcie (Scholten, 2007; Bruquetas-Callejo, 2011), la coordination de la politique d'intégration est passée du ministère de l'Intérieur à celui de la Justice.

Le virage assimilationniste n'a pas été sans effets sur la politique des grandes villes. La question de l'intégration a été beaucoup discutée au cours de sa troisième phase (2005-2009), la ségrégation résidentielle étant tenue pour une cause majeure du déficit supposé d'intégration des minorités ethniques. Cet extrait du *Mémorandum annuel* sur la politique d'intégration en apporte l'illustration :

« La concentration pénalise particulièrement l'intégration car elle se traduit par une accumulation de problèmes sociaux créant un état des choses sur lequel il devient très difficile d'agir (...). La concentration est également défavorable car elle renforce et rend plus visibles les lignes de division ethniques. Cela porte atteinte à l'image des minorités ethniques (...). La concentration freine en définitive les possibilités de rencontres et de contacts entre des personnes de différentes origines (...). L'affaiblissement des contacts avec les Hollandais nés pèse indirectement sur les chances sociales des minorités ethniques » (Ministry of Justice, 2005, p. 19).

Avec la formation en 2008 d'un gouvernement de coalition entre chrétiens et sociaux-démocrates, la dimension spatiale des processus d'intégration a été réaffirmée avec plus de force encore. En témoigne cet extrait d'une « Lettre sur l'intégration » publiée cette même année :

« En agissant à l'échelle du quartier et à l'échelle plus large de l'arrondissement, les citoyens se rapprocheront, les différences seront moins menaçantes et il y aura même davantage de place pour la diversité. La ségrégation freine cela. Elle empêche la diffusion des connaissances sur la société hollandaise et cela arrive quand il n'y a plus besoin de maîtriser la langue hollandaise (...). Les Pays-Bas ne doivent pas être un pays de communautés parallèles, mais un pays d'égalité des chances pour chacun » (Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment, 2008, p. 11-12).

Arrivé aux affaires en 2010, un nouveau gouvernement de coalition (dit Rutte I) réunissait libéraux de droite et chrétiens-démocrates, avec cette fois le soutien du parti d'extrême droite de Geert Wilders, le PVV⁷. Depuis lors, la politique urbaine et des quartiers a cessé d'être une priorité. La politique des quartiers n'étant plus rattachée à un ministère dédié, elle est retournée au ministère de l'Intérieur. Le gouvernement de droite a procédé en outre à des coupes budgétaires draconiennes, privant de financements la politique ciblée sur 40 arrondissements prioritaires du précédent gouvernement (Bolt, Van Kempen, 2012) et annonçant l'extinction du programme de rénovation urbaine en 2014. Malgré l'entrée des sociaux-démocrates dans le gouvernement Rutte II en 2012, l'austérité qui frappe la politique urbaine n'a pas été adoucie. Sur fond de crise du marché immobilier, les bailleurs sociaux (*housing associations*) ont été au contraire plus lourdement taxés, moyennant une baisse substantielle des investissements dans le logement social (Boelhouwer, Priemus, 2014). Le discours sur l'intégration n'a pas été davantage infléchi par la ministre social-démocrate des Affaires sociales et de l'Emploi, désormais en charge de la politique d'intégration. Sa perspective reste nettement assimilationniste :

« Pour une intégration réussie, il est nécessaire de s'appuyer sur un socle de valeurs partagées. En conséquence, les migrants ne doivent pas seulement connaître les valeurs essentielles de la société néerlandaise, mais se les approprier » (Ministry of Social Affairs and Employment, 2013, p. 1).

Si l'attention portée à la déségrégation comme instrument d'intégration a nettement fléchi, les motifs sont budgétaires et ne tiennent pas à des différences de vues avec les précédents gouvernements sur la ségrégation, toujours perçue négativement, ni au constat d'une inefficacité relative des politiques de déségrégation.

La déségrégation en pratique

La rénovation (ou restructuration) urbaine vise à transformer des espaces considérés comme problématiques en lieux résidentielllement attractifs pour des populations diverses. En pratique, cette politique n'a pas été efficace pour réduire la ségrégation, que celle-ci soit de nature économique ou ethnique (Bolt, Van Kempen, 2013). Une évaluation conduite dans les plus grandes villes du pays montre certes que le remplacement de locataires par des propriétaires-occupants diminue la ségrégation par les revenus et par les origines (Permentier, Wittebrood, 2011). Mais cet effet est limité et partiellement annulé par la tendance des ménages relogés à déménager vers d'autres zones à forte densité de pauvres et/ou d'immigrés (Bolt et alii, 2009).

Alors que les politiques ciblant des quartiers ont des effets limités sur les dynamiques ségrégatives, les politiques sectorielles du logement peuvent avoir des effets involontairement opposés. Bolt et Van Kempen (2013) ont montré que les quartiers construits sur des sites vierges accentuaient la ségrégation à l'échelle globale des villes, en attirant des classes moyennes et des Hollandais natisés des villes concernées. Le nouveau système d'attribution des logements sociaux fondé sur le libre choix (*Choice Based Letting*, CBL) est un autre exemple : devenu la principale méthode d'attribution des logements aux Pays-Bas (Van Daalen, Van Land, 2008), le CBL est régulièrement critiqué pour sa contribution à la ségrégation ethnique. Si la corrélation entre libre choix et ségrégation n'est pas absolue, des recherches menées au Royaume-Uni indiquent que les minorités ethniques bénéficiant d'un choix ont tendance à s'établir dans les quartiers les moins désirables, au prix d'une ségrégation accrue

(Van Ham, Manley, 2009). On peut anticiper également les conséquences de l'accord passé avec la Commission européenne sur les aides publiques au logement social (Priemus, Gruis, 2011). En vertu de la nouvelle réglementation européenne, 90 % au moins des logements locatifs sociaux doivent être attribués à des ménages aux revenus modestes (moins de 33 614 euros), tandis que les ménages gagnant plus de 43 000 euros auront un surloyer à acquitter. Le secteur locatif social devrait ainsi se spécialiser graduellement dans l'accueil des ménages pauvres (Van Ham et alii, 2006).

Un dernier obstacle au succès des politiques de déségrégation tient à la déconnexion relative entre ségrégation ethnique et ségrégation par les revenus. La ségrégation ethnique ne peut être qu'indirectement combattue par une action sur la ségrégation par les revenus. Mais on a pu montrer ailleurs que le choix des quartiers selon leurs caractéristiques ethniques était peu sensible aux différences de statut socio-économique des ménages (Bolt et alii, 2008). S'agissant de la ségrégation des groupes ethniques, les Pays-Bas se situent dans une moyenne européenne (Musterd, 2005), avec des indices de ségrégation⁶ compris entre 40 et 50 pour les Turcs et les Marocains (le groupe ethnique le plus ségrégué parmi ceux dont la population est significative) (Bolt, Van Kempen, 2013). En revanche, l'intensité de la ségrégation économique apparaît très faible : l'indice de ségrégation du dernier quintile de revenus à La Haye – la ville la plus ségréguée du pays – n'est que de 21 (Bolt, Van Kempen, 2013), soit un très bas niveau si on le compare à d'autres pays européens comme la Belgique, la France ou le Royaume-Uni (Musterd, 2005). Les Pays-Bas se trouvent ainsi dans la situation paradoxale de faire de la mixité sociale un enjeu central des politiques urbaines alors que ses villes sont en réalité déjà mixtes au plan social.

Notes

- 1 Texte traduit de l'anglais par Thomas Kirzbaum.
- 2 Voir l'influent rapport publié dans cette période sur *Le futur de la ville, la ville du futur* (Bos, 1946).
- 3 L'objectif de mixité sociale était toutefois moins prégnant qu'au Royaume-Uni, sans doute en raison de distinctions là-bas plus marquées entre les classes sociales (Goodchild, Cole, 2001).
- 4 Destinée aux quatre plus grandes villes du pays, cette politique a fini par concerner des quartiers localisés dans 31 municipalités (Bolt, Van Kempen, 2012).
- 5 *Partij voor de Vrijheid*: Parti de la Liberté.
- 6 L'indice de ségrégation désigne la proportion de ménages qui devraient déménager pour une distribution parfaitement harmonieuse des différents groupes dans l'espace.

Références

- Boelhouwer P., Priemus H. (2014), «Demise of the Dutch Social Housing Tradition: Impact of Budget Cuts and Political Changes», *Journal of Housing and the Built Environment* (forthcoming).
- Blok Committee (2004), *Bruggen bouwen: Eindrapport van de Tijdelijke Parlementaire Onderzoekscommissie Integratiebeleid* [Bridging: Final Report of the Temporary Parliamentary Research Committee Integration Policy], The Hague, SDU.
- Bolt G., van Kempen R. (2012), «Les politiques urbaines aux Pays-Bas », in N. Howard (ed.), *Politique de la ville – Perspectives françaises et européennes internationales*, Paris, Centre d'analyse stratégique, p. 163-174.
- Bolt G., van Kempen R. (2013), «Neighbourhood based Policies in the Netherlands: Counteracting Neighbourhood Effects?», in D. Manley, M. van Ham, N. Bailey, L. Simpson, D. Maclennan (eds), *Neighbourhood Effects or Neighbourhood Based Problems? A Policy Context*, Springer, Dordrecht, p. 195-213.
- Bolt G., van Kempen R., van Ham M. (2008), «Minority Ethnic Groups in the Dutch Housing Market: Spatial Segregation, Relocation Dynamics and Housing Policy», *Urban Studies*, 45, 7, p. 1359-1384.
- Bolt G., van Kempen R., van Weese J. (2009), «After Urban Restructuring: Relocations and Segregation in Dutch Cities», *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 100 (4), p. 502-518.
- Bos A. (1946), *De stad der toekomst, de toekomst der stad* [The Future of the City, the City of the Future], Rotterdam, A. Vootheve.
- Bruquetas-Callejo M.D.M., Garces Mascarenas B., Penninx R., Scholten P. (2011), «Policy-making related to Immigration and Integration. The Dutch Case. Country Report on the Netherlands», in G. Ziccone, R. Penninx, M. Borkert (eds), *Migration Policymaking in Europe. The Dynamics of Actors and Contexts in Past and Present*, Amsterdam, Amsterdam University Press, p. 129-163.
- Entzinger H. (1975), «Nederland immigratieland? » [The Netherlands, Country of Immigration?], *Beleid en Maatschappij*, 2 (12), p. 326-336.
- Goodchild B., Cole I. (2001), «Social Balance and Mixed Neighbourhoods in Britain Since 1979: a Review of Discourse and Practice in Social Housing», *Environment & Planning D: Society and Space*, 19 (1), p. 103-122.
- Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment (1997), *Nala stedelijke vernieuwing* [Memorandum on Urban Renewal], The Hague, Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment.
- Ministry of Housing (2008), *Spatial Planning and the Environment*, international.vrom.nl/pagina.html?id=7336, checked on 14 February 2008.
- Ministry of Internal Affairs (1994), *Contournota integratiebeleid etnische minderheden* [Countournen Memorandum Integration Policy Ethnic Minorities], The Hague, Ministry of Internal Affairs.
- Ministry of Internal Affairs (1983), *Minderhedennota* [Minorities Memorandum], The Hague, Staatsuitgeverij, TK 1982-83, 16102, n° 21.
- Ministry of Justice (2005), *Jaarnota integratiebeleid 2005* [Yearly Memorandum on Integration Policy], The Hague, Ministry of Justice.
- Ministry of Social Affairs and Employment (2013), *Agenda integratie* [Agenda Integration], The Hague, Ministry of Social Affairs and Employment.

- Musterd S. (2005), «Social and Ethnic Segregation in Europe: Levels, Causes and Effects», *Journal of Urban Affairs*, 27, p. 331-348.
- Priemus H., Gruis V. (2011), «Social Housing and Illegal State Aid: the Agreement between European Commission and Dutch Government», *International Journal of Housing Policy*, 11 (1), p. 89-104.
- Scheffer P. (2000), *Het multiculturele drama* [The Multicultural Drama], NRC Handelsblad, 29 January.
- Schinkel W. (2008), «The Moralization of Citizenship in Dutch Integration Discourse», *Amsterdam Law Forum*, 1 (1), p. 15-26.
- Scholten P. (2007), *Constructing Immigrant Politics. Research-Policy (1970-2004)*, PhD Thesis, University of Twente, Prinspartners Ipskamp: Enschede.
- Scholten P. (2011), «Constructing Dutch Immigrant Policy. Research-Policy Relations and Immigrant Integration Policy-Making in the Netherlands», *The British Journal of Politics and International Relations*, 13 (1), p. 75-92.
- Schulling D. (2007), «Stadsvernieuwing door de jaren heen» [History of Urban Renewal], *Rooijin*, 40 (3), p. 158-165.
- Scientific Council for Government Policy (1979), *Ethnic Minorities*, The Hague, Staatsuitgeverij.
- Scientific Council for Government Policy (1989), *Immigrant Policy*, The Hague, SDU.
- Van Daalen G., van der Land M. (2008), «Next Steps in Choice-Based Letting in the Dutch Social Housing Sector», *International Journal of Housing Policy*, 8 (3), p. 317-328.
- Van der Horst H., Kullberg J., Deben L. (2002), *Wat wijken markt* [What makes neighbourhoods?], Utrecht/Den Haag, Nethur/DGW.
- Van Ham M., van Kempen R., van Weesep J. (2006), «The Changing Role of the Dutch Social Rented Sector», *Journal of Housing and the Built Environment*, 21, p. 315-335.
- Van Ham M., Manley D. (2009), «Social Housing Allocation, Choice and Neighbourhood Ethnic Mix in England», *Journal of Housing and the Built Environment*, 24 (4), p. 407-422.
- Van Kempen R. (2000), «Big Cities Policy in the Netherlands», *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 91 (2), p. 197-203.
- Van Kempen R., Bolt G. (2009), «Social Cohesion, Social Mix, and Urban Policies in the Netherlands», *Journal of Housing and the Built Environment*, 24 (4), p. 457-475.
- Vasta E. (2007), «From Ethnic Minorities to Ethnic Majority Policy: Multiculturalism and the Shift to Assimilationism in the Netherlands», *Ethnic and Racial Studies*, vol. 30 (5), p. 713-740.
- Wagenaar C. (2011), *Town Planning in the Netherlands since 1800*, Rotterdam, 010 Publishers.
- Wassenberg F. (2004), «Renewing Stigmatised Estates in the Netherlands: a Framework for Image Renewal Strategies», *Journal of Housing and the Built Environment*, 19, p. 271-292.
- Wittebrood K., Permentier M. (2011), *Women, wijken & interventies. Krachtwijkenbeleid in perspectief* [Housing, neighbourhood and interventions. The «empowered neighbourhoods» policy in perspective], Den Haag, Social en Cultureel Planbureau.